

# Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Loi de programmation militaire

## Une loi martiale

La loi de programmation militaire est source d'inquiétude, tant sur le plan des libertés publiques (p.8) que sur l'impunité qu'elle assure aux crimes qui seraient commis par des militaires en opération (p.6), jusqu'à menacer les perspectives de voir un jour la justice s'intéresser aux implications de militaires français dans le génocide des Tutsi (p.7).

### **P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE**

#### **P.3 ÉDITO** La république françafricaine

Remise de l'intervention française en Centrafrique dans la perspective historique

#### **P.4 MAURITANIE** Valls en Mauritanie ou Tintin dans un état narco-terroriste?

Le soutien français aux régimes infréquentables continue. Après Alliot-Marie qui proposait de collaborer à la répression en Tunisie, Valls pactise avec Aziz en Mauritanie.

#### **P.5 NORD DU MALI** Le gouvernement malien face à l'ingérence française

L'insécurité à Kidal favorise-elle les plans de la France et de son allié MNLA? C'est en tout cas ce qui se dit dans la presse malienne. Le spectre de partition du pays s'approche.

### **P.6-8 LOI DE PROGRAMMAION MILITAIRE**

#### Permis de tuer pour les militaires en Opex

#### Les anciens du Rwanda pourront dormir tranquille

#### Extension du domaine de la surveillance

### **P. 9-11 AFD, PROPARCO, G8** Développeurs d'avenirs rentables

La publication récente d'un rapport du CCFD-Terre solidaire sur les investissements financiers dans le secteur agricole illustre une fois de plus les travers des politiques de développement agricole de la France et des pays riches en général : une aide publique au développement des profits privés.

### **P. 11 PERENCO** Des crocodiles bretons dans les eaux troubles du Congo

## En bref

### Rapport opportun

Alors que la diplomatie française est aux petits oignons pour Idriss Déby, Amnesty international sort opportunément un nouveau rapport consacré aux « arrestations, détention et restrictions à la liberté d'expression au Tchad ». L'enquête fait le point sur les principales affaires depuis 2006, jusqu'aux dernières incarcérations arbitraires de mai 2013, concernant des parlementaires, des journalistes, un professeur d'université et des officiers, ainsi que sur les dernières victimes des méthodes expéditives des forces de l'ordre. « *Au nom de la sécurité ?* », s'interroge en titre le rapport. Une interrogation qu'on peut retourner aux autorités françaises qui ont fait du régime tchadien leur principal allié au Mali, et de son président un hôte de marque.

### Renégociation opaque des contrats miniers au Niger

Craignant que ne soient signées dans la précipitation de nouvelles conventions minières avec Areva engageant le pays pour les dix prochaines années, l'ONG Oxfam et le ROTAB, branche nigérienne de la campagne « *Publiez ce que vous payez* », viennent de sortir un rapport intitulé « *Niger : à qui profite l'uranium ?* ». Ce dernier rappelle notamment que sur les 40 dernières années, seule 13% de la valeur de l'uranium exporté serait revenue à l'Etat nigérien. Encore aujourd'hui, la firme française bénéficie de divers avantages fiscaux et d'une clause de stabilité qui lui permet d'échapper aux exigences des nouvelles lois minières si celles-ci lui sont plus défavorables que les anciennes ! Des fonctionnaires nigériens s'étonnent aussi d'une forte augmentation des charges déclarées par les filiales d'Areva, qui réduisent d'autant les bénéfices et les dividendes reversés au Niger. Bien sûr, Areva conteste cet état des lieux et affirme que 70% de la valeur de l'uranium revient au Niger. Mais quand un audit est réalisé (par Bearing Point), il reste confidentiel malgré les demandes de publication formulées par Oxfam... Aussi confidentielles que les renégociations en cours. « *Dans l'administration nigérienne, rapporte le document, certains regrettent que les phases finales des négociations se fassent au plus haut niveau, à Paris, sans techniciens : "on est dans l'extra-*

*juridique, l'extra-comptable, l'extra-fiscal"* », selon un représentant de l'administration nigérienne. Ce « *haut niveau* » concerne-t-il Pascal Canfin, qui avait déclaré en septembre que la France devait se montrer « *exemplaire* » dans la négociation de nouveaux contrats d'Areva ? Rappelons en effet que les capitaux de l'entreprise sont encore publics à plus de 80%...

### A lire Papa Hollande au Mali, chronique d'un fiasco annoncé

Le journaliste Nicolas Beau publie un nouveau livre consacré à l'opération Serval au Mali, intitulé *Papa Hollande au Mali, chronique d'un fiasco annoncé*. Si le livre ne présente pas vraiment de scoop (ceux qui ont lu le livre publié par Survie, qui n'est pas cité, n'apprendront pas grand-chose de neuf), il a le grand mérite de revenir sur quelques thèmes de la propagande qui a préparé et accompagné l'intervention au Mali. Il confirme que cette dernière était préméditée, et le rôle central qu'ont joué les militaires pour convaincre les politiques. Plus que l'opération militaire au Mali proprement dite, le livre analyse la politique étrangère de la France dans toute la région (notamment en Mauritanie depuis le putsch d'Abdel Aziz), et revient sur des exigences démocratiques de la diplomatie française, à géométrie extrêmement variable.

### En terrain conquis

Seidik Abba revient (*Jeune Afrique*, 10/11) sur les coulisses de la libération des otages français. On y apprend que c'est « *pour faciliter les négociations* » de la France que les mandats d'arrêts internationaux visant des chefs rebelles avaient été levés par les autorités maliennes. Les modalités de l'enquête qui a suivi l'assassinat des journalistes de RFI sont aussi éclairantes : « *Non seulement IBK est persuadé que ce drame ne serait jamais arrivé si la France avait laissé l'armée malienne sécuriser Kidal, mais, en outre, les Français le mettent une fois de plus à l'écart ! Tout juste les gendarmes maliens ont-ils été associés aux premiers constats, sur la scène du crime. Paris, qui a ouvert une information judiciaire pour "assassinat en relation avec une entreprise terroriste", confisque la suite de l'enquête : les limiers débarqués de l'Hexagone le 4 novembre au soir sont accueillis au*

*pied de l'avion par un gendarme de l'ambassade de France... Les officiels maliens sont absents du tarmac de l'aéroport de Bamako-Sénou, et du salon d'honneur, que les enquêteurs quittent très vite pour se rendre sur le terrain. Rapidement identifiés, les suspects sont arrêtés par les militaires de Serval, et transportés à Gao pour y être interrogés. Aucune autorité judiciaire malienne n'est intervenue dans la procédure, depuis leur détention jusqu'à leur remise en liberté. » Le Mali, sous-préfecture française ?*



### Toujours plus étrange

La thèse du coup tordu françafricain ne cesse de gagner en crédibilité concernant le bombardement de Bouaké qui avait servi de prétexte à la meurtrière intervention française en Côte d'Ivoire en novembre 2004. On apprend ainsi (*Jeune Afrique* 27/10) que l'ancien chef d'Etat-major des armées, le général Bentegeat, affirme n'avoir participé à aucun conseil restreint, lequel doit se réunir en cas de crise à l'Elysée. « *Comment concevoir que, dans une telle situation de crise, aucune cellule dédiée ne se soit réunie à l'Elysée si, comme l'affirme [le général] Beth, la Constitution (et le bon sens) l'exigent ? Et si ce conseil restreint a bien eu lieu, pourquoi Bentegeat en a-t-il été tenu à l'écart ?* » s'interroge le journaliste. Celui-ci rapporte aussi un changement de version dans les déclarations des militaires français qui s'étaient « *égarés* » à proximité de la

résidence personnelle de Laurent Gbagbo, alors que bruissaient à Abidjan comme à Paris des rumeurs de tentative de coup d'Etat. D'une « *erreur de GPS* », on est passé devant la justice à l'erreur d'un mystérieux « *guide* » présent dans les blindés français. Pourrait-il s'agir d'un certain Mathias Doué, alors chef d'Etat-major ivoirien, que certains témoins affirment avoir vu dans l'un des blindés, et qui fut par la suite limogé et exilé ? (*Jeune Afrique*, 11/08). Par ailleurs, le colonel Destremeau qui commandait à l'époque la colonne de blindés, confirme qu'il avait ordre d'aller à l'hôtel Ivoire, quand l'ancienne ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, avait prétendu, elle – sous serment – qu'il s'agissait de protéger l'ambassade de France, voisine de la résidence présidentielle...

## Le témoin-clé de l'affaire Borrel sain et sauf

Le 24 août 2013, Mohamed Alhoumekani a été arrêté à Sanaa au Yémen. Seule une mobilisation associative immédiate a permis que son incarcération ne soit pas suivie d'une extradition discrète vers Djibouti. Articles dans la presse écrite et internet, alertes sur les réseaux sociaux initiés par l'ARDHD et Survie, soutiens jusqu'au Yémen, interviews radio et télévision de la famille du juge Borrel, ont contribué à alerter l'opinion publique car il s'agissait bien de faire taire le témoin principal dans l'instruction pour assassinat de Bernard Borrel.

Si sa comparution devant la justice yéménite s'est soldée par un non lieu, il a été arrêté puis détenu pendant plusieurs semaines en dehors de tout cadre légal. Sa sortie de prison a eu lieu suite à une démonstration de force de la tribu d'origine de la famille Alhoumekani, mais à son arrivée dans le nord du pays il a été la cible d'une tentative d'attentat. Un gendarme qui le protégeait a été tué.

Aujourd'hui, Mohamed Alhoumekani est sorti de ce guêpier et a réussi à regagner la Belgique sain et sauf. Il n'a pas dévié de son témoignage et le clame haut et fort dans les médias. Il a annoncé qu'il pourrait porter plainte pour arrestation arbitraire contre l'état yéménite. Sa sécurité ne sera assurée néanmoins que lorsque la justice française se décidera à protéger ce témoin et à identifier et mettre en cause les coupables. A cette occasion on mesure bien la nécessité d'une loi pour assurer la protection des témoins en France.

# La république françafricaine

**L**a Centrafrique est un cas d'école pour qui veut mesurer les ravages de la Françafrique. Aucun pays africain n'a été aussi étroitement tenu sous tutelle française ; aucun n'est aussi délabré que la République centrafricaine, cinquième pays le plus pauvre du monde en dépit des richesses de son sous-sol. La déliquescence de l'État<sup>1</sup> a laissé toute latitude aux bandes armées qui s'imposent par la terreur. Avec moins de cinq millions d'habitants la Centrafrique est aujourd'hui un pays sans routes, sans hôpitaux, sans écoles, sans eau potable, sans électricité. Soixante-dix pour cent de la population, abandonnée à elle-même, se trouve au-dessous du seuil de pauvreté et souffre de malnutrition ; le taux de mortalité à l'âge de cinq ans est de 220 pour mille et l'espérance de vie est de 44 ans. La moitié des habitants sont analphabètes. Tel est le triste bilan des régimes qui se sont succédé, tous sous une étroite dépendance de Paris. L'État-fantôme ne contrôle pas l'exploitation des ressources, bois, diamant, dont une grande partie fuit en contrebande vers les pays voisins.

L'histoire de la Centrafrique est celle d'un désastre continu. Après avoir été saigné à blanc par trois quarts de siècle d'une exploitation qui a dépeuplé le territoire et qui a permis l'édification de grandes fortunes françaises, notamment celles des Giscard d'Estaing ou de la famille de l'expert ès-droits de l'homme BHL, l'ex-Oubangui-Chari aborde l'indépendance en 1960 avec à peine deux millions d'habitants pour un territoire grand comme la France. Les bases militaires de Bouar et de Bangui assurent une présence permanente de l'armée française, qui a fait de la RCA un de ses terrains de jeu de prédilection, écrasant toute tentative de rébellion et assurant à la France une gestion quasi directe du pouvoir politique. Cette souveraineté de fait a permis à la France d'entretenir soigneusement la déliquescence de la RCA, pour mieux servir ses visées stratégiques et livrer le territoire au pillage de ses affairistes. Le seul objectif des subventions françaises depuis l'indépendance, et européennes depuis les années 2000, est d'assurer la continuité de l'exploitation des matières premières et l'accès aux aéroports.

Aujourd'hui que le chaos où est plongée la Centrafrique, devenue la proie de bandes armées venues du Congo, de l'Ouganda, du Soudan, du Tchad, menace leurs intérêts, les pays occidentaux envisagent une intervention militaire, maquillée d'humanitaire bien sûr. Ainsi le 20 novembre le directeur du bureau Afrique du département d'Etat des États-Unis, Robert Jackson, s'alarme d'une situation de « pré-génocide » en Centrafrique. Laurent Fabius lui fait immédiatement écho, affirmant que « la République centrafricaine est au bord du génocide ». Le mot fait mouche et dès le lendemain le même annonce que la France va déployer un millier de soldats supplémentaires, venant s'ajouter aux 400 qui gardent en permanence l'aéroport de Bangui et quelques sites français dont celui de Total, et renforcer les quelque 3000 militaires de la Force militaire d'Afrique Centrale, la FOMAC, déjà présents sur le terrain. Il est probable qu'ils seront rejoints, sans tambour ni trompette, par nos forces spéciales, qui opèrent déjà en toute discrétion dans le nord du Cameroun. On rétablira une apparence d'ordre et les habitants continueront à périr d'inanition en silence, sans troubler la marche des affaires *as usual*.

**La politique françafricaine est décidément une grande réussite.**

*Odile Tobner*

1 - Vincent Munié, *Agonie silencieuse de la Centrafrique*, *Le Monde diplomatique*, 29/09/2013 et Vincent Munié, *Centrafrique stratégie française*, *Le Monde diplomatique*, février 2008

# Valls en Mauritanie ou Tintin dans un état narco-terroriste?

**Le 17 novembre dernier, le ministre de l'intérieur français, Manuel Valls, s'est rendu en Mauritanie dans le cadre de sa tournée en Afrique de l'Ouest. Il a signé avec son homologue mauritanien un protocole d'accord portant sur le renforcement de la coopération entre la France et la Mauritanie dans le domaine de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, le trafic des drogues. Au vu du bilan du régime mauritanien dans ces domaines, il paraît bien peu pertinent de coopérer avec lui.**

**D'**une part, il est peu judicieux d'apporter ainsi sa caution à un pouvoir contesté, notamment dans sa volonté d'organiser coûte que coûte des élections législatives et municipales qu'une partie de l'opposition a annoncé boycotter.

D'autre part, en terme de sécurité et de gouvernance, la Mauritanie est un partenaire douteux. La preuve en fut apportée dès le lendemain lors de la répression par les forces de l'ordre mauritaniennes d'une manifestation s'opposant à la tenue de ces élections. La police a ainsi tabassé des manifestants pacifiques aux dires du correspondant de l'AFP (18/11/2013) et du journal Alakhbar. Un journaliste de ce journal qui couvrait l'événement a également été légèrement blessé. Un comble au lendemain d'un protocole d'accord pour la gouvernance et alors que la France fait adopter un texte à l'ONU demandant aux États de mettre fin à l'impunité et d'aller jusqu'au bout des enquêtes dans les crimes commis contre les journalistes...

Par ailleurs, alors qu'« *en matière de renseignements, de formation de la gendarmerie, de la police, d'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communications* », Manuel Valls affirme « *[pouvoir] aller incontestablement plus loin* » (RFI, 18/11/2013), on peut légitimement se demander ce que cela recouvre... peut-être un appui dans la surveillance des communications... ? Au terme de la cérémonie de signature de l'accord, a été remis un lot d'équipements et de matériels sécuritaire et informatique destinés aux services de sécurité mauritaniens...

Enfin, le ministre français n'a pas mégoté sur la brosse à reluire envers le général-putschiste-président mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, « *[considérant] avec beaucoup d'admiration son engagement et l'engagement de la Mauritanie pour la sécurité du Sahel, pour lutter contre le terrorisme et les trafics de drogue* ».

Or, dans tous ces domaines, le bilan du président mauritanien est douteux. Rappelons tout d'abord que les autorités maliennes se méfient de leurs homologues mauritaniennes, leur refusant toute participation aux contingents de la MINUSMA eu égard au jeu trouble qu'elles auraient joué dans la crise au Nord du pays. Nouakchott était en effet devenue la capitale diplomatique du MNLA, alors que certains à Nouakchott suggèrent des liens entre le clan présidentiel et certains éléments du MUJAO.

## Liaisons dangereuses

Quant à la lutte antiterroriste, la Mauritanie n'est pas non plus à l'abri de tout soupçon. Ainsi, pour déstabiliser le président élu de l'époque puis légitimer son renversement, le général Aziz avait beaucoup usé de la ficelle de la lutte contre le terrorisme au risque de paraître la tirer (lire *Billets d'Afrique* n°171, juillet-août 2008, n°173, octobre 2008, n°185, novembre 2009). Cette hypothèse n'est pas seulement une lubie de mauvais esprit, mais est aussi reprise à demi-mot par certains spécialistes. Ainsi en août 2010 sur RFI, à une question sur la dangerosité des groupes islamistes armés en Mauritanie, Alain Chouet, ancien chef de la sécurité de la DGSE répondait qu'« *il y a une situation interne à la Mauritanie qu'il faudrait observer, avec un certain nombre de rivalités de pouvoir, et puis peut-être aussi d'incapacité de contrôler le territoire.* »...

Mais le point le plus polémique et le plus risqué est sans doute la question de la drogue. Rappelons que le président Abdel Aziz a porté plainte contre le député Vert français Noël Mamère qui l'avait accusé sur Arte en janvier dernier d'être un « *parrain de la drogue* ». À l'appui de ses propos, Mamère avait fait référence à « *une grâce présidentielle accordée à un trafiquant de drogue et des relations poussées avec un consul de Guinée-Bissau plaque tournante du trafic de*

*drogue, qui a pignon à la présidence mauritanienne* ». Des propos repris par Nicolas Beau dans son dernier livre « *Papa Hollande au Mali* ». Pourtant en septembre 2009, un câble de l'ambassade étasunienne à Nouakchott, révélé par Wikileaks, s'inquiète déjà de la perspective de voir la Mauritanie se transformer en « *narco-État* ». Ce même câble reprend les propos de Jean-Luc Peduzzi, commissaire-divisionnaire attaché de sécurité intérieur en Mauritanie pour le Ministère des Affaires Étrangères français. Celui-ci, à propos de l'extradition d'un trafiquant de drogue vers la Mauritanie, interprète « *l'enthousiasme d'Aziz à coopérer comme un signe qu'il n'est pas impliqué dans le trafic de drogue.* » Le câble reprend « *les Français sont convaincus qu'Aziz n'aurait jamais accepté l'extradition si lui ou un de ses proches avait eu des liens avec le trafic de drogue* ». Or c'est à ce trafiquant que Mamère faisait référence quand il affirmait qu'il avait bénéficié d'une grâce présidentielle...

Dans ce même câble, Alain Antil, chercheur à l'Institut Français des Relations Internationales, propose une estimation du trafic de drogues en Mauritanie en 2007 à 237 millions de dollars, soit 8,5 % du PIB mauritanien. L'ambassade étasunienne synthétise ses propos en une formule : « *le considérable impact macroéconomique du trafic fait qu'il est impossible de croire que les chefs politiques et gouvernementaux en Mauritanie ne sont pas impliqués dans le problème* », en effet « *le trafic ne peut se faire sans s'assurer que la drogue arrivera en tout sécurité à destination* ». Le chercheur est également cité : « *au mieux, les autorités sont payées pour fermer les yeux. Au pire, elles participent.* » Peut-être que M. Valls ferait bien de se poser la question s'il n'entend pas coopérer avec un narco-État en signant cet accord de coopération sécuritaire...

Issa Bâ

# Nord du Mali : le gouvernement malien face à l'ingérence française

**L'insécurité règne à Kidal, le constat s'impose. Mais, au Mali et dans la région, la question revient constamment : la France porterait-elle une responsabilité dans cette situation ?**

Officiellement, les autorités françaises ont décidé en janvier 2013 d'intervenir pour arrêter la progression des groupes jihadistes, dégager les villes et ratisser les zones environnantes. Ce qui a été fait à Tombouctou et Gao. Mais à Kidal et autour, les troupes françaises ont suivi une tout autre stratégie. Malgré les accords de Ouagadougou qui précisait que « le désarmement des groupes armés exigé par la CEDEAO, l'Union Africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies est accepté par tous », le désarmement n'a pas eu lieu.

Pourquoi les autorités françaises ont-elle laissé Kidal aux groupes armés ? En l'absence de réponse officielle à la question, deux raisons peuvent être avancées : négocier la libération des otages, et préparer le terrain à l'autonomie. Si la première explication reste encore dans le secret des négociations, le choix politique de l'autonomie a été exprimé dès le 2 février 2013 par Elisabeth Guigou, présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée : « il faut qu'un plan d'autonomie pour le nord du Mali soit mis en place ». Cette perspective politique portée par Paris permettrait d'expliquer pourquoi, à plusieurs reprises, les troupes Serval se sont interposées pour que l'armée malienne ne vienne pas désarmer les groupes qui tiennent Kidal.

Il a fallu attendre le 14 novembre pour que le gouverneur de Kidal puisse entrer dans les bâtiments du gouvernorat, incendiés la veille. Jusqu'à cette date, le drapeau du MNLA flottait sur le bâtiment. Nombreuses sont les voix au Mali qui considèrent que l'assassinat des deux journalistes français découle directement de cette politique. Si la sécurité ne règne pas à Kidal, c'est que l'on a laissé les groupes armés tenir la ville et les environs.

## Une ingérence en « porte-à-faux » avec la légalité ?

Même si c'est de manière feutrée, une certaine tension s'est fait sentir entre les autorités maliennes et la position française. Le Président Keita le déclare publiquement : « Nos forces de sécurité

sont confinées, l'arme au pied, Kidal échappe aujourd'hui à notre contrôle » « Je ne saurais, en aucun cas, tolérer davantage qu'une partie du Mali soit soustraite à la loi de la Nation et à la morale tout court. Le Mali ne peut pas tolérer que Kidal soit la bourse régionale du crime organisé ».

Dans un entretien donné le 10 novembre 2013, Cheick Oumar Diarra, ministre de la Réconciliation et du Développement des régions du Nord, réalise des prouesses diplomatiques pour décrire cette situation et critiquer la perspective de l'autonomie sans prononcer ni le mot « France », ni le mot « MNLA ». Il stigmatise les « porteurs d'armes illégaux en porte-à-faux avec la légalité internationale et avec la loi malienne [...] [mais] en osmose avec le terrorisme et la criminalité ». Le ministre fait référence à la résolution 2100 du 25 avril 2013. De fait, le texte de cette résolution ne comporte aucune ambiguïté : « Le Conseil de Sécurité... Exige de tous les groupes rebelles armés au Mali qu'ils déposent les armes et mettent fin aux hostilités immédiatement... ».

Évidemment, dans le contexte actuel, il paraît délicat d'attendre qu'un ministre malien critique ouvertement la stratégie française. Et quand les journalistes demandent au ministre comment le gouvernement malien entend sortir de la crise, on sent une volonté de fermeté derrière la réponse courtoise : « Il faudra que toute la communauté internationale prenne ses responsabilités » Et il poursuit : « Le Président [I.B. Keita] a fixé le cadre : pas d'indépendance, pas de fédération, pas d'autonomie. [...] Nous allons aller vers une régionalisation qui va accorder plus de pouvoir aux collectivités décentralisées, donc il y a une réponse institutionnelle... Nous avons également un plan de développement accéléré des régions du Nord ».

De son côté, le ministre nigérien des Affaires étrangères, Mohamed Bazoum, prend beaucoup moins de gants au micro de RFI : « Le MNLA avait totalement disparu, il n'existait plus comme force militaire, ni même politique, ni même morale, pratiquement. Et on l'a réinventé, on l'a reconstruit à la faveur de la

libération du Mali et puis on lui a laissé ce territoire et les terroristes sont venus ... L'erreur réside dans le fait qu'on ait voulu conférer ce statut spécial à Kidal et qu'on ait laissé là le germe de l'instabilité, le germe du crime, le germe du terrorisme. Ce germe là, on l'a laissé, Claude Verlon et Ghislaine Dupont viennent d'en être victimes ». Derrière l'assassinat des journalistes français, c'est bien le problème de l'ingérence politique qui se pose : Qui doit assurer la sécurité sur le territoire malien, et surtout, au service de quelle politique ?

Après les assassinats du 2 novembre, des incidents graves se déroulent à Kidal le 28, avec des blessés graves, et le premier ministre du Mali ne peut pas s'y rendre comme prévu. L'instabilité qui règne à Kidal offre des conditions propices à la perspective politique prônée par la France. Grâce à ce climat de tension, il sera plus facile de montrer à la communauté internationale que le Nord du Mali doit avoir un statut spécifique, l'autonomie permettant de résoudre les problèmes. Comme dit le député Alain Marsaud : « Il n'existe pas un Mali, mais au minimum deux... »

L'enjeu de la sécurité au Nord du Mali dépasse largement le cadre du pays, et concerne la politique de sécurité du continent dans son ensemble. Sans doute n'est-ce pas un hasard si, sur une courte période, quatre rencontres internationales sont consacrées à cette question, le 5 novembre, à Pretoria, le 14 novembre au Maroc et les 16 et 17 novembre à Alger. Cela signifie qu'un certain nombre de chefs d'Etat et d'organisations africaines cherchent à prendre la main sur les politiques de sécurité. Mais, de son côté, la France tient à « garder son rang ». Elle organise à Paris, du 5 au 7 décembre, le sommet Afrique-France sur la sécurité qui doit réunir pas moins de 37 chefs d'Etat et de gouvernement.

Aujourd'hui encore, fidèles à la tradition de mise sous tutelle des anciennes colonies, les autorités françaises continuent de se démener pour que la politique de sécurité des pays africains soit décidée à Paris.

Gérard Moreau

## LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

# Permis de tuer pour les militaires en Opex

**La nouvelle loi de programmation militaire étudiée fin novembre à l'Assemblée nationale renforce l'impunité dont bénéficient les militaires français engagés dans des opérations extérieures (Opex).**

Plusieurs articles entendent éviter « une judiciarisation inutile des opérations militaires », répondant à une demande pressante des officiers français depuis plusieurs années. Il s'agit d'abord de renforcer « l'excuse pénale pour usage de la force » introduite en 2005. Cette dernière entendait s'adapter à la réalité des missions des soldats en Opex, lesquelles consistent plus fréquemment en actions de police, de gestion de foule ou de coercition, qu'en manœuvres militaires proprement dites. Comme cela a déjà été expliqué dans ces colonnes (*Billets d'Afrique* n°189) : « jusqu'à cette date, en l'absence de déclaration de guerre officielle, [les soldats] n'étaient autorisés à ouvrir le feu qu'en état de légitime défense (en théorie, et uniquement en théorie, bien sûr...). Depuis la réforme du statut général des militaires, ils peuvent faire usage de leurs armes, y compris contre des civils, dès lors que cette action est jugée utile à l'accomplissement de leur mission et qu'elle est conforme au droit international, c'est-à-dire couverte par une résolution de l'ONU les autorisant par exemple à agir "par tous les moyens", comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire lors des massacres de civils en novembre 2004... ».

## Le COS surprotégé

La nouvelle loi précise (article 19) que cette excuse pénale s'applique également à toute « opération mobilisant des capacités militaires, se déroulant à l'extérieur du territoire français ou des eaux territoriales, quels que soient son objet, sa durée ou son ampleur, y compris la libération d'otages, l'évacuation de ressortissants ou la police en haute mer ». Il s'agit notamment de couvrir les militaires, déjà protégés par leur anonymat, agissant dans le cadre des opérations secrètes du COS, non soumises à l'information du Parlement. Le code de la Défense est également modifié, enjoignant à la justice de n'examiner l'éventuelle responsabilité pénale des militaires « pour des faits non intentionnels » qu'au vu « de l'urgence dans laquelle ils ont exercé leurs missions, des informations dont ils ont

disposé au moment de leur intervention et des circonstances liées à l'action de combat. » Après la disparition du Tribunal aux Armées de Paris (TAP), on n'est jamais trop prudent.

## Monopole du parquet

Mais surtout, l'article 18 redonne au parquet le monopole de la mise en mouvement de l'action publique pour toute infraction commise par un militaire à l'étranger « dans l'accomplissement de sa mission ». Après la plainte de familles de militaires français décédés en Afghanistan (affaire d'Uzbin), la cour de cassation avait en effet estimé que le processus judiciaire pouvait être activé par la constitution de partie civile. C'est cette jurisprudence qu'il s'agit de briser au plus vite, officiellement au nom de l'égalité entre militaires et civils, puisque pour ces derniers, le parquet a le monopole des poursuites en cas de délit commis à l'étranger. Mais la nouvelle loi étend le monopole du parquet aux affaires criminelles, et supprime de fait le droit de constitution de partie civile. Des plaintes seront toujours possibles, mais seul le parquet, dont on connaît l'indépendance à l'égard du pouvoir politique, jugera de leur opportunité... L'institution pourra donc continuer à gérer en interne les scandales éventuels. On se souvient par exemple de la manière dont ont été étouffées en 2008 les accusations de tortures portées par des soldats suédois à l'encontre des militaires français agissant en RDC en 2003 (cf. *Billets d'Afrique* n°169), le principal officier visé, le colonel Rastouil, étant depuis devenu général et ayant accédé à des postes sensibles comme celui de directeur des opérations de la DGSE.

Ces mesures, étudiées de longue date (cf. *Billets d'Afrique* n°204), promises l'année dernière par François Hollande et annoncées dans le dernier Livre Blanc, s'ajoutent à certaines spécificités déjà existantes (spécialisation des magistrats appelés à juger des infractions commises par des militaires, avis consultatif du ministère de la Défense – hors crime ou flagrant délit – nécessaire avant d'engager des poursuites contre un militaire, absence de citation directe d'un militaire devant une

juridiction, réquisitions préalables adressées à l'autorité militaire en cas d'investigations au sein d'un établissement militaire). Elles ne font pourtant pas totalement consensus. Ainsi le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM), qui représente le personnel de la communauté militaire, s'est déclaré favorable au « renforcement de la protection du militaire face à la judiciarisation », mais s'est opposé à « l'absence de recours pénal après l'éventuelle décision de classement sans suite du procureur de la République ».

## Des considérants à considérer

Les motivations, mentionnées dans le rapport des sénateurs déjà évoqué le mois dernier, ne manquent pas d'intérêts. Ainsi on invoque le précédent que constitue la loi d'adaptation à la Cour pénale internationale : là encore, c'est le ministère public qui dispose du monopole de poursuivre les criminels contre l'humanité résidant sur notre sol, sans que le conseil constitutionnel n'y ait rien vu à redire. Or on sait que le parquet s'est toujours illustré par son zèle... à ne pas poursuivre ceux qui auraient pu l'être malgré les campagnes menées par diverses associations. D'autres considérants reflètent surtout les intérêts corporatistes des officiers. Ainsi, plus qu'un risque éventuel de condamnation, ces derniers semblent surtout inquiets du « préjudice en termes de progression » de carrière que constitue une mise en cause judiciaire, même sans condamnation.

Mais il s'agit aussi d'avoir les mains libres et une impunité garantie en cas d'intervention, faute de quoi, selon eux « la judiciarisation est susceptible d'avoir de lourdes conséquences sur la conduite des opérations. D'abord, elle peut insidieusement inhiber le commandement et affecter, en conséquence, l'efficacité de la manœuvre. » Toujours au chapitre de l'efficacité sur le terrain, est également mentionné, « au niveau subalterne, le deuxième effet potentiellement déstructurant de l'action de combat [que] serait la remise en cause éventuelle des ordres reçus par des militaires qui



craindraient que leur exécution ne conduise à leur mise en cause personnelle sur le plan pénal. » Etrange argument, quand on sait qu'il existe déjà une disposition enjoignant aux militaires de désobéir en cas d'ordre « *manifestement illégal* » ou contraire aux règles du droit international et des conventions internationales ratifiées. Son existence avait notamment été rappelée à l'occasion de l'affaire Mahé, du nom de ce civil ivoirien assassiné sur ordre par des militaires français en Côte d'Ivoire. Mais, on ne se refait pas, l'institution militaire a toujours préféré la sanction pour désobéissance au respect de la liberté de conscience.

Enfin, il existait « *un risque potentiel, aux yeux de la communauté militaire et du ministère de la défense, d'instrumentalisation de la justice au détriment des militaires et des forces armées, tendant à remettre en cause la politique étrangère et les engagements armés de la France via des actions en justice portant sur les OPEX, par le simple moyen de la constitution de partie civile.* »

En clair, les autorités politiques et militaires craignaient que des individus ou des associations ne s'engouffrent dans la brèche ouverte par l'arrêt de la cour de cassation, et que des crimes commis par des militaires français, on glisse à la mise en cause du caractère criminel de la politique africaine de la France elle-même, via son volet militaire. Les procédures judiciaires sont en effet l'occasion d'une médiatisation et de débats qui sont évidemment craints, en ce qu'ils risquent d'écorner la douce et rassurante image de la présence « *humanitaire* » des militaires français en Afrique, particulièrement entretenue par des décennies d'intoxication télévisée.

Raphaël Grandvaud

## Les anciens du Rwanda pourront dormir tranquille

Lors de la présentation du projet de loi, le ministre de la Défense a ainsi défendu les dispositions donnant le monopole des poursuites contre des militaires français au seul parquet : « *Ce projet de loi de programmation militaire répond aussi à cette interrogation, légitime, en défendant la singularité du soldat aujourd'hui. Il le fait en mettant en place, comme l'avait souhaité le Président de la République, des outils juridiques simples, qui permettent d'éviter une judiciarisation inutile de l'action des militaires, en particulier ceux qui sont engagés en opération extérieure. C'était un engagement attendu du Président de la République après plusieurs affaires que vous connaissez et qui pouvaient donner le sentiment d'une remise en cause du cœur du métier militaire et de l'acte d'engagement comme de l'acte de commandement.* »

Ce projet de protection des militaires de poursuites non désirées trouve vraisemblablement sa source dans une étude commandée en son temps par Gérard Longuet<sup>1</sup>. Il s'agit très probablement d'une demande des hauts gradés de l'armée française qui se voit aujourd'hui satisfaite. Pour que les gouvernements successifs expriment une telle préoccupation pour ce sujet, on est en droit de s'interroger sur ces « *affaires* », que chacun est censé connaître, et d'une gravité telle qu'elles remettraient en cause le « *cœur du métier militaire* ».

### Ces « affaires que vous connaissez »

Parmi ces fameuses actions qui seraient inutiles, on trouve des plaintes de familles de militaires français tués en Afghanistan ou en Côte d'Ivoire, mais aussi des affaires qui dérangent bien plus certainement, où ce sont les soldats qui sont accusés de crimes, dont on peine à voir en quoi elles seraient inutiles. On trouve ainsi l'affaire Firmin Mahé en 2004, où le militaire français ayant avoué avoir tué un jeune ivoirien n'a écopé que de sursis, la plainte d'un migrant érythréen en 2011 contre l'armée française dont les navires avaient

sciemment ignoré une embarcation en détresse ou encore celle en 2011 de légionnaires à l'encontre de leur hiérarchie qui applique selon eux un régime disciplinaire abusif et illégal.

Mais les affaires qui ont eu le plus de retentissement, et qui ont provoqué les plus violentes réactions des officiers et personnalités politiques françaises sont les plaintes portées en 2004 et 2005, notamment par Survie, contre des militaires français pour viols, crimes contre l'humanité ou génocide au Rwanda en 1994. Depuis plusieurs années, les plaignants et les parties civiles se heurtent, dans ces affaires, au parquet, qui a tenté à plusieurs reprises de s'opposer à l'instruction des plaintes. Le Syndicat de la Magistrature s'est interrogé dans une lettre ouverte<sup>2</sup> : « *les conséquences politiques prévisibles d'une telle affaire sont-elles dénuées de tout lien avec l'abdication par le parquet dans ce dossier de son rôle d'autorité de poursuite ?* »

En parallèle, les promesses de réforme du statut du parquet vers plus d'indépendance faites par le candidat Hollande ont été neutralisées discrètement en plein été<sup>3</sup>. Le pouvoir socialiste vient donc de s'assurer que l'exécutif pourra s'éviter toute mauvaise surprise mettant en cause les hauts gradés français pour leur implication dans le génocide des Tutsi, au-delà des affaires déjà en cours. Pour mémoire, le ministre rwandais de la Justice préconisait en 2008 des poursuites à l'encontre de 20 gradés français « *les plus impliqués* ». Les associations qui tentent d'obtenir vérité et justice pour ces implications ne pourront désormais qu'espérer du parquet qu'il se saisisse lui-même de ces cas. Le passé pousse à croire qu'aucun de ces magistrats n'osera mettre en jeu sa carrière pour ces crimes d'État.

Mathieu Lopes

1 - Gérard Longuet pour une plus grande impunité des militaires français ?, *Billets d'Afrique*, juillet 2011

2 - Lettre ouverte à ceux qui feignent de croire en l'indépendance du parquet, Syndicat de la Magistrature, 29 octobre 2009

3 - Réforme du parquet : pour une véritable révolution, *Les blogs de Mediapart*, 3 septembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

# Extension du domaine de la surveillance

Contre toute attente, la loi de programmation militaire 2014-2019 (LPM) qui a été étudiée par l'Assemblée nationale en novembre ne se limite pas aux seules questions concernant les forces armées. Elle inclut aussi un chapitre concernant l'extension des capacités des services de renseignements, tous ministères confondus.

En sus d'avoir eu à voter les orientations politiques de notre outil de défense pour les cinq prochaines années dans le cadre de la loi de programmation militaire 2014-2019, les députés et sénateurs ont eu à se prononcer sur un certain nombre d'articles concernant les services de renseignement.

## Renforcement du contrôle ... ou pas

Tout d'abord, il est proposé de renforcer les prérogatives de la Délégation Parlementaire au Renseignement. Organe embryonnaire du Sénat et de l'Assemblée Nationale, cette délégation, créée en 2007, est censée palier le manque criant et pour le moins incompréhensible, de contrôle de la représentation nationale sur les « services »<sup>1</sup>. Contrôle qui lui a été refusé jusqu'ici, la DPR n'étant autorisée à assurer qu'un « suivi » de l'activité générale des services ! Pour tenter de mettre un terme à cette mascarade, la présente loi prévoit donc de « reconnaître une mission générale de « contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement en matière de renseignement » et d'évaluation de la politique publique dans ce domaine ». Attention, il ne s'agit toujours pas d'avoir un contrôle sur les services eux-mêmes. Comme le précise bien le rapport de l'Assemblée nationale sur la LPM : « Il s'agit bien de contrôler l'action du Gouvernement, et non pas les services de renseignement eux-mêmes »<sup>2</sup>. A ce titre, « la délégation parlementaire au renseignement serait informée de la stratégie nationale du renseignement et du plan national d'orientation du renseignement ». Si la DPR se voyait présenter « un rapport annuel de synthèse des crédits du renseignement et un rapport annuel d'activité de la communauté française du renseignement »<sup>3</sup>, qui lui permettrait d'avoir un droit de regard a posteriori sur l'activité des services, elle ne posséderait toujours

aucune compétence concernant les activités opérationnelles des services et leur financement, ni sur les échanges avec les services étrangers. On en déduit en creux que le financement des activités opérationnelles peut être sujet à caution...

## Big Brother monte en puissance

Si le gouvernement tente de faire croire à un renforcement du contrôle parlementaire sur les services de renseignement, c'est bien parce que leurs moyens d'action vont être sensiblement augmentés, et par là même faire peser un risque sur les libertés et le respect de la vie privée des citoyens. Trois éléments de la LPM sont tout à fait préoccupants. Tout d'abord, il est prévu d'étendre l'accès aux fichiers administratifs du ministère de l'intérieur à tous les agents des services de renseignements et ce, en dehors de tout cadre judiciaire. Cet accès, jusqu'alors réservé aux agents habilités de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste et de la DCRI, n'était autorisé que pour les besoins de la lutte antiterroriste. Désormais, ces fichiers pourront aussi être consultés dans les cas de potentielles atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation<sup>4</sup>. Une notion bien vague qui augmente considérablement les possibilités de surveillance des citoyens. A cela s'ajoute, la possibilité pour les services de renseignements dépendant du ministère de la défense (DGSE, DPSD, DRM), « d'accéder directement à certaines données des fichiers de police judiciaire dans le cadre de missions ou d'interventions présentant des risques pour les agents ou lorsqu'il s'agit de vérifier la dangerosité des individus approchés ». Autant dire, tout un chacun.

Dans la même dynamique, le projet de loi s'intéresse aux données personnelles collectées lors des déplacements des individus. Un premier volet prévoit d'étendre la possibilité de consultation des fichiers d'enregistrement et de débarquement (données dites « API »

pour *Advanced passenger information*) par les services de renseignement non plus au seul titre de la lutte antiterroriste mais là encore dans le cadre de la prévention des intérêts fondamentaux de la nation. Le second volet vise à créer un nouveau fichier qui collectera des données de réservations (données dites « PNR » pour *Passenger name record*) afin d'informer en amont les services de renseignement des déplacements de tous les individus partant ou arrivant en France<sup>5</sup>. Enfin, et pour renforcer encore cet arsenal d'outils de surveillance des personnes, l'Assemblée nationale s'apprête à légaliser clairement le recours à la géolocalisation, notamment en temps réel.

L'ensemble des amendements, introduits par le Sénat ou proposés par l'opposition, allant dans un sens plus protecteur des libertés ont été refusés par le ministre de la Défense. Dans la droite ligne de la pensée néo-conservatrice américaine post-11 septembre, le gouvernement accroît considérablement la surveillance des citoyens au nom de la sûreté de l'Etat.

Yanis Thomas

1 - Billets d'Afrique n°225

2 - Rapport de la commission Défense de l'Assemblée nationale sur la LPM 2014-2019, p. 179.

3 - Rapport du Sénat sur la LPM p.154

4 - Tels que définis par l'article 410-1 du code pénal : « Les intérêts fondamentaux de la nation s'entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel. »

5 - Notamment les dates du voyage, l'itinéraire complet, le nombre et le poids maximal des bagages, les données relatives au moyen de paiement utilisé, le contact dans le pays d'arrivée, etc.

# AFD, Proparco, G8 : développeurs d'avenirs rentables

La publication récente d'un rapport du CCFD-Terre solidaire sur les investissements financiers dans le secteur agricole illustre une fois de plus les travers des politiques de développement agricole de la France et des pays riches en général : une aide publique au développement des profits privés.

**E**n amont du sommet Afrique-France sur la sécurité qui se tient à Paris du 5 au 7 décembre, le ministère du développement organise en partenariat avec l'Agence Française de développement (AFD) un Forum « inédit » dédié à l'innovation pour le développement durable de l'Afrique. « *Parce qu'une des clés du développement durable réside dans l'innovation* », il réunira notamment 100 africains porteurs de projets innovants « *qui contribuent à l'entrepreneuriat africain, à une croissance solidaire (...) tout en proposant des solutions aux crises sociales et environnementales* ».

Pour Anne Paugam, directrice générale de l'AFD, le continent « *est confronté à des enjeux qui nécessitent des solutions nouvelles. (...) Cette créativité doit être encouragée et promue là où c'est nécessaire. C'est aussi le rôle de l'Agence française de Développement* ». Parmi les secteurs privilégiés: les innovations sociales en faveur des plus fragiles et de l'égalité femmes-hommes, la santé, la sécurité alimentaire, l'énergie, l'environnement et l'appui aux entreprises.

Enjeux majeurs, grandes ambitions. Sans préjuger de la qualité et de l'intérêt des projets qui seront présentés, il y a des domaines où il y a urgence à changer les pratiques existantes. C'est le cas des politiques d'aide au développement, et notamment des initiatives centrées sur le secteur privé (entendre souvent les grands groupes multinationaux). Car d'acteur parmi d'autres des politiques de développement, le privé devient omniprésent au risque de confondre intérêt des multinationales et intérêt des populations. Cette tendance lourde est particulièrement préoccupante dans le cas du secteur agricole où « *la sécurité alimentaire* » justifie des initiatives dangereuses.

Choix stratégiques discutables, modèle de développement peu durable (voir obsolète), politiques de maîtrise des risques défaillantes, manque de cohérence entre pratiques avec les

discours... L'action de la France, et de son agence de développement, ont un criant besoin d'innovation... Des grandes plantations camerounaises à l'accaparement de terres en Côte d'Ivoire, en passant par les paradis fiscaux, aperçu de projets et de politiques... à faire évoluer de toute urgence.

## Quand l'AFD Proparco soutient la Socapalm

Dans un rapport<sup>1</sup> paru en octobre, le CCFD-Terre solidaire analyse le soutien apporté par Proparco (la branche « *secteur privé* » de l'Agence française de développement) à la Socapalm, société de la galaxie Socfin (ex-SOCFINAL), un trust luxembourgeois spécialisé dans la gestion de plantations industrielles et contrôlé indirectement par Vincent Bolloré (cf. Billets n°229, novembre 2013). S'il est sans doute inutile de présenter à nouveau cette société, il est en revanche intéressant de se pencher sur cette relation entre l'entreprise et cette institution financière, catalyseur « *de l'investissement privé au service d'une croissance durable* »<sup>2</sup>. Dès la privatisation de la Socapalm, Proparco a appuyé le développement de la société. Mieux encore, de 2001 à 2007 PROPARGO a elle-même détenu une participation dans Intercultures (actuel Socfinaf), également une société du groupe Socfin ! Alors que d'enquêtes journalistiques en travaux de recherche, sur fond de procès, la Socapalm fait parler d'elle, Proparco choisit en 2009 de soutenir son entrée à la Bourse de Douala (pour un montant de 2,5 millions d'euros environ). Objectifs affichés de ce projet de sécurité alimentaire: renforcer l'acteur majeur de la filière de l'huile de palme au Cameroun, étendre et rajeunir les plantations, et développer l'outil industriel. Mais là où le bât blesse, c'est que Proparco ne s'est jamais inquiétée des accusations portées par les ONG françaises (Sherpa), allemandes (Misereor) et camerounaises (CED) devant le Point de contact national de l'OCDE en France (Cf. Billets

n°XXX/voir les numéros où on en a parlé?). En 3 ans, et alors que sa mission est de contribuer à l'amélioration de la qualité des projets, Proparco n'a pas bougé le petit doigt pour vérifier des informations pourtant publiques. Pis, elle a contrevenu à sa politique interne : en n'identifiant pas les risques et les impacts sur les populations (paysans riverains, pygmées bagyeli), en ne demandant pas la mise en place d'un plan de gestion environnemental et social, en n'ignorant systématiquement les mobilisations de citoyens camerounais, etc. Un zéro pointé. Au-delà de cet échec à prévenir des

## Proparco l'Africaine.

Outre l'AFD, Proparco est détenue par d'autres actionnaires. Parmi eux, des groupes privés qui connaissent bien l'Afrique : Veolia, Bouygues, Bolloré Africa Logistics, Saga (groupe Bolloré), Société générale (très présentes en Afrique), SIPH (groupe de négoce de bois Rougier), Somdiaa<sup>3</sup>, etc. Bref, des « *spécialistes* » des relations commerciales France-Afrique et qui bénéficient parfois de l'appui de Proparco dans leurs projets. Ainsi, l'agence a soutenu la Camrail, du groupe Bolloré, ou encore Somdiaa et Sosucam, du groupe Vilgrain dont le PDG, Alexandre Vilgrain, est aussi président du lobby du Conseil Français des investisseurs en Afrique (CIAN) après avoir été Censeur au Conseil d'administration de la PROPARGO pendant 10 ans. Bref, un certain sens de l'entre-soi qui interroge sur les sens du développement selon Proparco et sur les intérêts qui sous-tendent cet actionariat...

violations des droits, ce projet relève finalement de l'opération financière et non de la sécurité alimentaire...

## Pays riches et multinationales main dans la main

Au-delà des agences bilatérales, les

initiatives internationales dites de développement mettent également aujourd'hui au cœur de leurs actions de grands acteurs privés. Lancée lors du Sommet du G8 de Camp David en juin 2012 et étendue en 2013, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la

## Pour lutter contre la faim... passons par les paradis fiscaux

*Billets* (n°220, janvier 2013) avait relaté le soutien de l'AFD, via l'African Agricultural Fund (AAF), au projet Feronia, plus de 100 000 hectares dédiés au palmier à huile dans la province de l'équateur en République Démocratique du Congo (RDC). Dans son rapport, le CCFD-Terre Solidaire décrypte la structuration financière de l'entreprise et ses soutiens publics. Ce fonds d'investissement géré par Phatisa est basé à l'Île Maurice, un paradis fiscal. Feronia et ses filiales congolaises seraient toutes détenues via une société basée en RDC de droit caïmanais (Feronia JCA limited), elle-même filiale d'une société basée aux îles Caïmans (Feronia CI Inc), territoire dans lequel l'entreprise n'est soumise à aucun impôt sur les bénéficiaires. Le rapport financier 2010 de la société est éloquent. Feronia cumule absence d'imposition aux Caïmans, trêve fiscale en RDC jusqu'en 2012, et utilise les pertes enregistrées au Canada pour réduire les profits imposables des années suivantes. En plus de l'AFD, Feronia est soutenu par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), l'institution financière de développement américaine (OPIC), le fond de l'OPEC pour le développement international (OFID), la compagnie financière néerlandaise de développement (FMO), le Fonds International pour le Développement Agricole (IFAD), la Banque de Développement Africaine (AfDB), la Banque de Développement d'Afrique du Sud (DBSA), la Banque de Développement Ouest-Africaine (BOAD), la Banque d'Investissement et de Développement ECOWAS (EBID)... Bref du beau monde bien décidé à supporter les premières pertes pour offrir par la suite aux investisseurs privés un rendement accéléré. Bref, on oublie la sécurité alimentaire, on passe outre les risques d'accaparements et d'évasion fiscale pour se mettre au service de l'intérêt général... des investisseurs.

nutrition en est le meilleur exemple (*Billets* n°227, juillet-août 2013). Ce partenariat effectué entre le G8 et les gouvernements de dix pays africains se concentre sur le soutien à des projets d'entreprises, principalement de multinationales. L'objectif affiché, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition de quelques 50 millions de personnes en Afrique sub-saharienne, s'est donc vue confiée avec des moyens et une vision spécifiques. Car le pivot de cette initiative est bien la « libération du secteur privé » comme le rappelait David Cameron lors du Sommet du G8 de juin dernier, libération conditionnée à un « environnement favorable ». Résultat : en contre partie de leur implication dans l'alliance, les Etats africains concernés s'engagent à adopter modifications législatives et cadeaux fiscaux favorables aux acteurs étrangers afin d'optimiser leurs investissements... quitte à ce que ce soit au détriment des acteurs locaux. De même, les financements publics nationaux, pourtant cruciaux et à un niveau largement insuffisant aujourd'hui en Afrique, n'ont plus pour unique objectif que de soutenir ces grands investissements privés. A cela s'ajoute près de 3 milliards d'euros que les membres du G8 se sont engagés à verser pour soutenir ces acteurs.

La Nouvelle alliance est également une opportunité pour imposer une orientation spécifique de l'agriculture, une « révolution verte » africaine : modèle de l'agrobusiness, de la culture de rente, des OGM,... Ainsi, près de la moitié des projets portés par les entreprises internationales pour les 6 premiers pays de l'Alliance impliquent les grands noms de la culture du coton, du cacao et des semences modifiées. Autant d'éléments qui continuent à mettre en péril la capacité des campagnes africaines à répondre aux besoins alimentaires de leur population.

## Le G8, VRP de ses multinationales

Alors que les économies de ce club d'Etats connaissent un ralentissement, les croissances positives de certains pays africains sont vues comme la porte de sortie pour assurer la pérennité de ces grands acteurs privés. Il ne faut d'ailleurs pas s'étonner que les pays ciblés par la Nouvelle alliance ne sont pas ceux où la situation d'insécurité alimentaire est la plus critique, mais bien ceux dont le potentiel de croissance estimé par les institutions internationales est le plus important.

Par ailleurs, il n'y a qu'à regarder la liste des entreprises aujourd'hui impliquées dans cette initiative pour voir que les Etats membres du G8 ont finalement distribué des marchés à leurs entreprises en fonction de leur sphère (historique ou plus récente) d'influence : entreprises japonaises et américaines au Mozambique, anglaises en Tanzanie ou françaises en Côte d'Ivoire (qui représentent 1/3 des entreprises internationales impliquées dans le pays). Au niveau politique, le service après-vente a d'ores-et-déjà commencé comme en atteste la visite de Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur, fin novembre en Côte d'Ivoire. Parmi les annonces, la volonté d'accroître de 50% les échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et la France d'ici 2017, soit 2,25 milliards € contre 1,5 milliard € en 2012. « Mon déplacement, accompagnée d'une trentaine d'entreprises françaises, a vocation à leur dire "venez ou revenez en Afrique!" dans un esprit partenarial » expliquait Nicole Bricq. Mais au-delà du discours et de l'action diplomatique, la France met directement à disposition des acteurs privés français des financements, via les instruments financiers de Bercy (prêts de la Réserve Pays Emergents (RPE), dons du Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP) et garanties Coface) mais également le Contrat Désendettement-Développement (C2D) qui s'élève à près de 3 milliards d'euros pour le pays (cf. *Billets* n°220, janvier 2013). Au final cette visite a été pour ces entreprises françaises un nouveau cadeau de Noël avant l'heure !

Orientations clairement libérales, influence croissante du secteur privé notamment sur les politiques publiques, cadres de maîtrise des risques sociaux et environnementaux défaillants, absence totale de retombées pour les économies nationales du fait des paradis fiscaux, pratique de « l'entre soi », discours ambitieux mais finalement incohérents et qui cachent des politiques au service des intérêts des grands acteurs privés... Sur tous ces points, la France devrait innover et rompre avec des pratiques néfastes qui ne servent personne... si ce n'est les multinationales.

**Nora Queff et Ruben Sutter**

1 - Investissements agricoles : sécurité alimentaire ou financière? - Les nouvelles dynamiques d'investissements agricoles portées dans le cadre de projets de développement, rapport du CCFD-Terre solidaire, Octobre 2013

2 - Proparco, rapport annuel 2011.

3 - Le groupe Castel détient depuis 2011 une participation d'au moins 45 % dans Somdia

4 - *Le G8 et sa Nouvelle Alliance: une menace pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique ?* – Communiqué ACF, CCFD, GRET, Oxfam, Peuples Solidaires, Réseau foi et justice – juin 2013

5- Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Mozambique, Malawi, Nigeria, Sénégal, Tanzanie

6 - Alors que le secteur agricole concerne 60 à 70% de la population dans la grande majorité des pays africains, ces derniers sont loin d'avoir atteint l'engagement de consacrer 10% de leur budget national à l'agriculture (Accords de Maputo, 2003)

7 - Voir à ce sujet : *Perspectives économiques en Afrique 2012 et 2013, BAD-OCDE-CEA-PNUE ; Les 10 économies africaines qui montent*, Agnès Ratsimiala, *Slate Afrique*

## Le développement, un juteux business

Les entreprises, et tout particulièrement les multinationales, bénéficient de manière croissante de soutiens politiques et de moyens financiers publics pour développer ... leurs activités au Sud. Et certaines d'entre elles mangent à tous les râteliers, maximisant ainsi les apports extérieurs.

L'entreprise ETG (Export Trading Group, société singapouro-mauritienne) illustre bien comment l'argent du développement peut devenir un véritable jackpot. En effet, en 2013, ETG s'est adressée à plusieurs agences de développement afin d'obtenir des financements.

La Banque Mondiale et l'AFD ont répondu présentes et ce sont près de 150 millions de dollars que va toucher l'entreprise pour développer ses activités en Afrique. Sans même compter les financements publics additionnels qu'elle touchera compte tenu de son implication dans la Nouvelle Alliance du G8. Cet entreprise a pourtant connu une explosion de son chiffre d'affaire, qui a augmenté de près de 60% entre 2007 et 2011, atteignant 32,8 millions de dollars. Est-ce là réellement un acteur sans ressource financière propre ou sans capacités d'en obtenir auprès d'acteurs bancaires, situation que connaissent aujourd'hui les acteurs centraux de la sécurité alimentaire à savoir les paysans ?

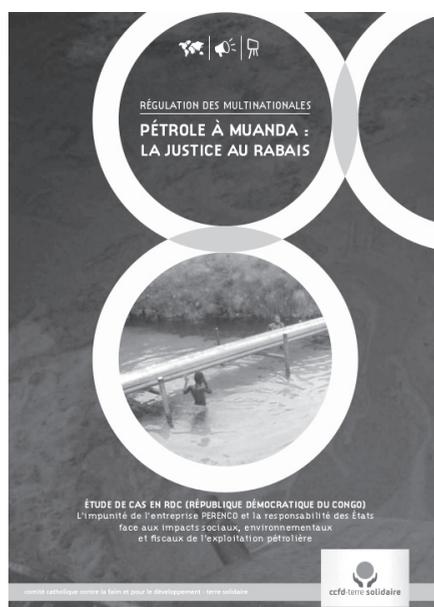
# Perenco : des crocodiles bretons dans les eaux troubles du Congo

Un rapport de l'ONG CCFD-Terre Solidaire épingle le groupe Perenco pour les ravages de l'exploitation pétrolière au Congo-Kinshasa.

**P**erenco est un acteur indépendant majeur du pétrole, une compagnie pétrolière franco-britannique qui n'aime rien tant que la discrétion, l'opacité des paradis fiscaux et le noir du brut qu'elle exploite... Si Perenco est jeune (créée en 1975), sa croissance a été fulgurante et elle déploie aujourd'hui ses activités d'exploration et de production dans 16 pays. Elle est notamment bien présente en Afrique : au Gabon, au Cameroun (où elle exploite le gaz au large de Kribi qui fournit la nouvelle centrale thermique financée par l'AFD-Proparco), en Tunisie (où elle exploiterait du gaz de schiste) et en République Démocratique du Congo où elle est, à l'heure actuelle, la seule compagnie exploitant du pétrole. C'est justement l'impact de ses activités en RDC qui est dénoncé dans le rapport « *Pétrole à Muanda : la justice au rabais* » publié par le CCFD-Terre solidaire.

## Pollution, violence, sous-développement

Après deux ans d'enquête avec des organisations congolaises, le constat est accablant. Impact social nul, faible nombre d'emplois créés, sérieux doute sur les chiffres réels de la production (l'État ne veut pas et ne peut pas contrôler les volumes réellement extraits et exportés du pays), fuites répétées de brut, pollutions



*Rapport Pétrole à Muanda : la justice au rabais, CCFD-Terre Solidaire, 11/2013*  
des eaux, des sols, de l'air, destruction des récoltes et des ressources en poissons, répression de villageois protestataires (avec la complicité de l'entreprise), travailleurs sous-payés et représailles contre les meneurs de grèves...

Le rapport relate par le détail les impacts des activités de l'entreprise en s'appuyant notamment sur des documents de doléances remis par les habitants aux membres de l'ONG catholique, sur des documents internes de l'entreprise et sur

une première étude d'impact réalisée par l'association congolaise ADEV (Boma, Bas-Congo). Cette étude révèle un pH anormalement élevé dans les rivières et les sols de Muanda, un air saturé de dioxyde de carbone et de soufre issu des torchères de gaz placées à quelques mètres des villages. Les eaux d'exploitation (officiellement traitées par l'entreprise) et rejetées jours après jour à la mer contiennent des résidus d'hydrocarbures 80 fois supérieurs aux normes autorisées. Santé, les poissons ! Autre exemple glaçant du cynisme de l'entreprise, le rapport révèle que, selon des témoignages de travailleurs, des déchets toxiques (boues des forges mélangées à des produits chimiques et dangereux) seraient parfois enterrés à proximité des puits. Cette réalité, les organisations de la société civile congolaise la connaissent bien, et après des années de mobilisation, le Sénat congolais vient enfin de diligenter une commission d'enquête. Son rapport, rendu public ce mois-ci, est accablant : manque de collaboration de l'exploitant qui a tenté de dissimuler les informations et tenter de détruire des preuves, impacts cumulés de la pollution importants, urgence à intervenir pour dépolluer l'environnement de Muanda. Un premier pavé dans la marre de Perenco Rep et, qui sait, peut-être le signe du réveil des élus congolais.

# Salves

## Corruption et fausses miettes

Loin d'amener la prospérité, le pétrole alimente une corruption ambiante, un fort ressentiment des habitants et aggrave le sous-développement. Comble du cynisme, l'entreprise, qui est très fière de son action au service des populations, fait du chantage à la « *Responsabilité Sociale des Entreprises* » (RSE). Pourtant, ses réalisations sont loin d'être flamboyantes et relève plus de la « *pensée magique* » que de la réalité. Perenco offre l'électricité aux villages ? En fait de vagues fils (payés par les habitants) tendus sur des troncs de cocotiers. Perenco construit des fontaines ? Pour cause, elle a pollué les rivières. Perenco offre des filets aux pêcheurs ? Oui... car le brut qui flotte en mer a détruit les anciens. Et quand Perenco dit construire une école, elle se contente en fait de repeindre la façade en mettant bien en évidence son logo. Elle déclare ainsi dépenser 1,5 million de dollars annuels dans ces projets.

Le rapport jette une lumière crue sur les risques de l'exploitation dans un contexte d'État défaillant où le secteur pétrolier est la chasse gardée des clans proches du pouvoir... C'est aussi, comme le dit le CCFD-Terre Solidaire, un sinistre présage de ce qui se passera si les réserves du pays sont exploitées sans que la loi-cadre sur les hydrocarbures (pour laquelle se battent les organisations de la société civile anglaise) soit assez solide.



## 16ème fortune française

Les auteurs du rapport ont aussi cherché à comprendre la structuration du groupe. Ils ont ainsi trouvé un enchevêtrement de sociétés rattachées à une Perenco S.A enregistrée aux Bahamas mais dont le siège est à Paris (et qui contrôlerait aussi les Perenco Gabon et Congo) et qui découle elle-même d'une Perenco International Limited, encore aux Bahamas. A priori, ce territoire ne détient pas de pétrole, mais une fiscalité attrayante pour cette société opaque... En RDC, elle est d'ailleurs chef de file du secteur des hydrocarbures dans le processus sur la transparence des industries extractives (ITIE) censé permettre de contrôler les revenus pétroliers. Même si l'on sait que la RDC est à deux doigts d'être expulsée de l'ITIE pour non-respect de ses engagements, on doute de la fiabilité du processus quand on voit qui y siège !

Perenco est également soutenue par un pool de banques qui ont notamment procédé par deux fois au déblocage d'une facilité de crédit de plusieurs millions d'euros. Parmi elles, la Société Générale, Natixis, BNP Paribas, le Crédit Agricole mais aussi la Royal Bank of Scotland, Standard Chartered Bank, HSBC,

Sumimoto Mitsui, Mitsubishi UFJ Financial ou ING.

Les propriétaires finaux de Perenco sont les membres de la famille d'Hubert Perrodo, fondateur décédé en 2006, et notamment son fils François, président du groupe. La famille constitue en 2013, la 16ème fortune française (avec 2,8 milliards d'euros). De quoi financer les passions des héritiers : les courses automobiles pour François, le vin pour la sœur, Nathalie, viticultrice à Margaux... Le rapport montre d'ailleurs que la Perenco Wine Investments serait elle aussi basée aux Bahamas... « *Pour vivre heureux, vivons cachés* » déclarait récemment Nathalie au *Journal du Médoc*<sup>1</sup>. Fidèle à elle-même, la société n'a pas réagi aux propos du CCFD-Terre Solidaire. Ne rien dire, ne rien laisser paraître, ne pas faire de vague dans le marigot... C'est comme ça que le petit crocodile devenu gros veut continuer à attraper ses proies. Mais aujourd'hui, nombreux sont les curieux qui au Congo et en France veulent mettre en lumière les affaires de Perenco.

**Abel Le Gac**

1- Famille Perrodo : ils ont le pétrole et les idées, *Le Journal du Médoc*, 27/09/2013

**Soutenez-nous : abonnez-vous !**

### Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par **Survie**, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25  
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « *Françafrique* ». Au long de ses 12 pages, **Billets d'Afrique** décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit \_\_\_\_\_

**Modalités de paiement :**

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **Survie**

• Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

**Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.**

**Plus d'information sur <http://survie.org> ou à [contact@survie.org](mailto:contact@survie.org)**

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave  
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.  
Directeurs de la rédaction: Thomas Noirot et Mathieu Lopes  
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, R. De Benito, F. Tarrit, G. Giraud  
Ont participé à ce numéro : G. Moreau, Y. Thomas, I. Ba, A. Le Gac, N. Queff, R. Sutter, L. Dawidowicz  
Illustrations : J. Beurk  
Association Survie  
107, Bd de Magenta  
F75010 Paris  
Tél. (+33) 1 44 61 03 25 - Fax (+33) 1 44 61 03 20  
<http://survie.org>  
Commission paritaire n° 0216G87632  
Dépôt légal : avril 2013 - ISSN 2115- 6336  
Imprimé par Imprimerie 3 A  
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

**Contact de la rédaction :  
[billetsdafrique@survie.org](mailto:billetsdafrique@survie.org)**